



AVIS PUBLIC

Règlements 605-16 et 606-16
Règlements modifiant les codes d'éthique et de déontologie
des élus et des employés municipaux de la ville de Saint-Raymond

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les règlements 605-16 et 606-16 visant à modifier les codes d'éthique et de déontologie des élus et des employés municipaux de la ville de Saint-Raymond seront adoptés à la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le lundi 12 septembre 2016, à 20 heures, dans la salle des séances du conseil sise au 111, route des Pionniers.

Ces règlements viennent ajouter une règle additionnelle aux élus ainsi qu'aux employés municipaux les interdisant de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la Ville, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la Ville.

Toute personne désirant prendre connaissance des projets de ces règlements peut le faire pendant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

Donné le 9 août 2016.

La greffière,

Chantal Plamondon, OMA